

## IMPORTANT

L'ensemble des professionnels de santé ont obligation de suivre un programme de DPC chaque année.

Ces programmes sont pris en charge par l'Agence du DPC pour certains professionnels libéraux et ouvrent droit à une indemnité de perte de ressources, dans la limite de 14 heures par an.

Ces programmes DPC sont également accessibles aux autres professionnels, libéraux ou salariés, avec des conditions de prise en charge particulières.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Documents à fournir (par voie postale) avec le bulletin d'inscription :

- un chèque de caution de 150 €, à l'ordre de êtreformations
- une feuille de soins barrée ou pour les professionnels ayant le statut de remplaçant la copie de l'enregistrement auprès de la DTARS

*Le chèque de caution vous sera restitué après la réalisation du programme ; sauf en cas d'annulation moins de 15 jours avant la date de début du programme, ou si vous n'assistez pas à la totalité des étapes, compte tenu des frais engagés pour l'organisation, ce chèque de caution sera encaissé par êtreformations.*

## Conditions Générales - année 2017

⇒ **Pour les professionnels libéraux ou salariés de centre de santé conventionné (forfait AGDPC)**

**Conditions d'indemnisation et de prise en charge :**

- participer à un seul programme de DPC au cours de l'année civile ;
- ne pas dépasser 14 heures pour un programme dans l'année civile ;
- avoir suivi l'intégralité du programme.

*Toute absence annulera la validation du suivi DPC et l'attestation ne pourra pas être délivrée ; les frais d'inscription seront alors à la charge du participant.*

**L'indemnité pour perte de ressources** vous sera versée par l'AGDPC aux conditions suivantes :

1. création d'un compte personnel sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) ;
2. inscription à un programme de DPC (directement sur le site ou via êtreformations) ;
3. demande d'indemnisation (RIB obligatoire) en ligne sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)

⇒ **Pour les autres professionnels libéraux (hors forfait AGDPC)**

Merci de nous contacter pour connaître les modalités d'inscription et de prise en charge (remboursement possible sur dossier auprès du FIF-PL)

### Attestation de suivi du programme de DPC

Une attestation vous sera délivrée à l'issue du programme (titre, dates, nombre de jours, nombre d'étapes). Cette attestation validera vos compétences acquises durant le programme.

### Convocation

Vous recevrez une convocation précisant les dates, les horaires, le programme, l'adresse exacte du lieu et son plan d'accès par voie électronique, environ 3 semaines avant le début de l'action.

*Êtreformations se réserve le droit d'annuler ou de reporter un programme, en cas d'effectif insuffisant ou de motif grave.*

**Merci de retourner le dossier complet** (ce bulletin complété, signé et accompagné des pièces justificatives) aux coordonnées ci-dessous :

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Programme de Développement Professionnel Continu

Réf. OGDPC n°283217000 \_\_ \_\_

Titre du programme :

Dates de la session :

Mme/Mlle/M. Nom de naissance/marital :

Prénom :

Date de naissance : / /

Profession :

N° Adeli :

Statut : Libéral  Salarié

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone mobile :

E-mail :

*J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions générales et particulières indiquées au verso.*

*Sachant que la prise en charge financière se limite à un seul programme de DPC par an (soit 4 demi-journées) je déclare sur l'honneur ne pas être engagé(e), à ce jour, dans plus d'un programme de DPC, tout organisme confondu. Je prends l'engagement, auprès d'êtreformations, de participer à l'intégralité du programme mis en place.*

Fait à

le

Signature

Pour les participants salariés et libéraux hors forfait :

Établissement employeur / Structure :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_

m'engage par la présente à prendre en charge les frais afférents à cette inscription.

Fait à

le

Signature et cachet